

## Article 1 : Objet

Dans le cadre de la création de son observatoire photographique participatif des paysages (2010-2012), le Parc naturel régional de la Brenne propose du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre 2011 un concours photos « **Paysages du Parc** » comme moyen de participation des habitants, élus, techniciens, visiteurs et tout autre acteur du territoire.

L'observatoire photographique participatif des paysages du Parc est une démarche originale de création d'un itinéraire photographique d'une quarantaine de points de vue, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces points de vue, rephotographiés chaque année, constitueront un outil de suivi de l'évolution de notre cadre de vie. L'originalité de la démarche repose dans son aspect participatif : chaque acteur du territoire, habitant, élu, technicien ou visiteur, est invité à donner sa vision des paysages en soumettant la ou les photos des points de vue qui l'intéressent, et en associant un discours (manuscrit) à ces images. Pour ce faire, deux méthodes participatives sont mises en places entre 2010 et 2012 sur le territoire du Parc :

- Les ateliers participatifs de l'observatoire (plus d'informations sur <http://avuedoeil-pnrnb.blogspot.com/>)
- Les concours photos

Début 2012, une quarantaine de photographies seront sélectionnées de manière participative parmi la banque d'images pour constituer les 40 points de vue de l'itinéraire.



### L'observatoire photographique participatif des paysages du Parc naturel régional de la Brenne

2010-2012 : Constitution du fond  
photographique (habitants, élus, techniciens)

2012 : Choix des 40 points de vue (par les habitants,  
élus et techniciens)

## **Article 2 : Présentation du concours**

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne sans limite d'âge, ni condition de nationalité, souhaitant partager sa vision des paysages du Parc naturel régional de la Brenne et exprimer ainsi son point de vue grâce à l'outil photographique (voir conditions Article 10).

L'organisateur du concours est le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne, siégeant au « Bouchet – 36300 ROSNAY - France » et représenté par Jean-Paul CHANTEGUET (Président).

## **Article 3 : Thématiques et catégories**

Les photos soumises doivent être en lien avec l'objectif du concours : participer à la constitution de l'observatoire photographique des paysages du Parc.

Par « paysage », nous entendons la définition donnée dans la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) : « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* » (Article 1 de la Convention).

Le paysage, c'est l'étendue de terre qui s'offre au regard. Le paysage se découvre, se vit, se ressent, se respire. On peut le trouver splendide, banal, laid, inquiétant ou encore anodin selon l'histoire et le ressenti de chacun. Le paysage peut être habité, anthropisé (transformé sous l'action de l'homme) ou « naturel ». En termes de paysage, chacun a son point de vue, et l'objectif de ce concours est d'approcher au maximum leur diversité. Aussi, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, seulement des visions que l'on souhaite partager. La réussite de l'expérience participative conduite par le Parc repose sur l'implication d'un maximum de personnes, les plus diverses possibles. Votre participation est très importante !

Chaque participant devra envoyer six photos correspondant aux six thèmes suivants :

- « Le paysage que je souhaiterais conserver » (thème 1)
- « Le paysage que je souhaiterais effacer » (thème 2)
- « Le paysage dont l'évolution m'inquiète » (thème 3)
- « Le paysage qui me fait honte » (thème 4)
- « Le paysage que je préfère » (thème 5)
- « Le paysage « vitrine » de mon territoire » (thème 6)

Les participants ne peuvent envoyer qu'une photographie par thématique, mais ils sont largement invités à contribuer aux six ! Si un participant fait le choix de ne pas participer à l'une ou plusieurs des thématiques, il lui sera demandé d'en expliquer les raisons dans le questionnaire de participation.

## **Article 4 : Conditions de participation**

Les candidats au concours doivent :

1. être auteurs du cliché
2. être dépositaires des droits liés à l'image

3. avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo présentée le cas échéant. Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...) cette autorisation n'est pas nécessaire.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

## Article 5 : Modalités de participation

Chaque participant pourra adresser **ses six photographies (une seule par thématique)** en **format numérique JPEG** à l'adresse suivante :  
[concoursphotos2011@parc-naturel-brenne.fr](mailto:concoursphotos2011@parc-naturel-brenne.fr)

Le choix de la saison photographiée est laissé libre, en revanche, la photo devra impérativement avoir été réalisée entre 2000 et 2011, pour être représentative des paysages actuels, dans l'une des communes du Parc naturel régional de la Brenne (voir liste en annexe du présent règlement). Il est demandé aux participants d'envoyer leur fichier JPEG en 3 millions de pixels minimum (en 200 dpi). Les photos de qualité moindre sont intéressantes pour le projet et peuvent être envoyées, mais il est possible que leur faible définition rende impossible leur exploitation, leur agrandissement et leur tirage papier. **Ne seront pas acceptés les négatifs, les photos scannées, les diapositives et les photographies sur papier.**

Le participant doit impérativement remplir intégralement le formulaire de participation en annexe et le joindre à ses photographies. Toute photographie reçue sans formulaire ne pourra être validée par les organisateurs.

## Article 6 : Réception des photos

Les participants doivent envoyer leurs photos avant le 15 octobre 2011.

## Article 7 : Prix et récompenses

7.1 : Prix décernés :

Afin d'encourager la participation de tous, un appareil photo numérique sera décerné par tirage au sort parmi tous les participants.

De plus, un jury se réunira en novembre 2011 afin de désigner sept gagnants :

- un gagnant pour le thème « Le paysage que je souhaiterais conserver »
- un gagnant pour le thème « Le paysage que je souhaiterais effacer »
- un gagnant pour le thème « Le paysage dont l'évolution m'inquiète »
- un gagnant pour le thème « Le paysage qui me fait honte »
- un gagnant pour le thème « Le paysage que je préfère »
- un gagnant pour le thème « Le paysage « vitrine » de mon territoire »
- un gagnant « jeunes » ouverts aux photographes de moins de 18 ans, toutes thématiques confondues.

Chaque gagnant se verra attribuer :

- un coffret SmartBox « séjour dans un Parc naturel régional de France » valable un an d'une valeur de 79,90 € (le coffret propose une nuit avec petit-déjeuner pour 2 personnes

dans une chambre d'hôte, un hôtel 2 ou 3 étoiles ou de catégorie équivalente parmi 70 destinations au choix)

- un agrandissement de leur photographie de qualité professionnelle
- une série d'ouvrages édités par le Parc.

Enfin, les photos gagnantes seront exposées sur le site de la maison du Parc.

**Les photographies seront toutes anonymes lors du vote du jury, seuls les organisateurs du concours, hors jury, connaîtront les auteurs des clichés.**

#### 7.2. Participation au concours sans gain de prix

Les personnes désirant partager leur vision du territoire mais ne souhaitant pas gagner de prix pour des raisons déontologiques ou personnelles peuvent l'indiquer dans le questionnaire de participation. Leur(s) photo(s) pourront ainsi intégrer l'observatoire photographique participatif des paysages mais en cas de nomination par le jury, leur prix serait attribué à la personne arrivant en 2<sup>ème</sup> position.

#### 7.3 :

Les gagnants seront informés par courriel ou téléphone en novembre 2011. Les résultats seront officiellement dévoilés lors de la soirée de remise des prix, le 16 décembre 2011 à la Maison du Parc naturel régional de la Brenne (Rosnay, France.). Le Parc naturel régional se réserve le droit de modifier cette date si nécessaire.

#### 7.4 :

Si l'un des gagnants n'est pas présent lors de la soirée officielle de remise des prix, son prix pourra lui être adressé par courrier. Les prix ne pourront être échangés contre de l'argent.

### **Article 9 : Composition du jury**

Le jury sera composé d'élus, de professionnels et d'habitants du territoire. Les membres du jury seront tirés au sort parmi les volontaires. Ceux-ci (élus, techniciens et habitants) peuvent proposer leur candidature pour être membre du jury à l'adresse suivante : [concoursphotos2011@parc-naturel-brenne.fr](mailto:concoursphotos2011@parc-naturel-brenne.fr) jusqu'au 30 septembre 2011.

Attention : les membres du jury ne peuvent participer au concours (cf. article 10)

### **Article 10 : Exclusions**

Sont exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs des clauses suivantes :

#### 10.1 : dépassement de la date limite d'envoi

Les photos envoyées après la date limite du 15 octobre 2011 seront classées hors concours.

#### 10.2 : droit de regard :

En cas de réception de photographies à caractères réprimés par les lois en vigueur, le Parc naturel régional de la Brenne se réserve le droit d'exclure les photos du concours. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables. Lors de la période de vote, si une anomalie était constatée (ex. : photo ne respectant pas les droits à l'image ou la taille minimale exigée) les responsables du concours se réservent le droit de supprimer la ou les photos concernée(s).

### 10.3 : non-respect du règlement

Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

### 10.4 : exclusion de participation

Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent participer au présent concours.

## **Article 11 : Droits à l'image**

Chaque participant déclarant être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant au concours, il cède ses droits d'auteur à titre gratuit. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires. Un formulaire d'autorisation est proposé à la fin du règlement.

### 11.1 : Concession du droit à l'image

Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser leurs noms, les photographies soumises, leurs titres et légendes à des fins de communication (en lien avec l'opération), dans un cadre non commercial, dans le respect de la propriété littéraire et artistique, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Les organisateurs s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées personnelles (adresses courriel et postales) à des tiers ni à les utiliser à des fins commerciales.

## **Article 12 : Autorisations de publication**

Le participant consent à ce que les photos et textes soumis soient déposés et consultables sur la galerie virtuelle de photos du Parc naturel régional de la Brenne et valorisés dans le cadre de l'observatoire photographique participatif des paysages du Parc.

## **Article 13 : Responsabilités**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

## **Article 14 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Ce règlement est consultable sur le site du Parc naturel régional de la Brenne  
[www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr) et disponible sur simple demande à l'adresse suivante :

Concours photos « Paysages »  
Parc naturel régional de la Brenne  
Maison du Parc  
Le Bouchet  
36300 ROSNAY  
Tél : 02 54 28 12 12  
[info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

### Liste des 51 communes du Parc naturel régional de la Brenne

Azay-le-Ferron,  
Bélâbre,  
Le Blanc,  
Chalais,  
Chazelet,  
Ciron,  
Chitray,  
Concremiers,  
Douadic,  
Fontgombault,  
Ingrandes,  
Lignac,  
Lingé,  
Luant,  
Lurais,  
Lureuil,  
Luzeret,

Martizay,  
Mauvières,  
Méobecq,  
Mérigny,  
Mézières-en-Brenne,  
Migné,  
Néons-sur-Creuse,  
Neuillay-les-Bois,  
Nuret-le-Ferron,  
Obterre,  
Oulches,  
Paulnay,  
La Pérouille,  
Poulligny-Saint-Pierre,  
Preuilly-la-Ville,  
Prissac,  
Rivarennas,

Rosnay,  
Ruffec,  
Sacierges-Saint-Martin,  
Saint-Aigny,  
Saint-Civran,  
Saint-Gaultier,  
Sainte-Gemme,  
Saint-Hilaire-sur-Benaize,  
Saint-Michel-en-Brenne,  
Saulnay,  
Sauzelles,  
Thenay,  
Tilly,  
Tournon-Saint-Martin,  
Vendoeuvres,  
Vigoux,  
Villiers.

**Annexe : BULLETIN DE PARTICIPATION**

**CONCOURS PHOTOS PAYSAGES – 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre 2011**

**PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE**

Merci de fournir les renseignements suivants par courriel avec vos photographies :

- Soit en copiant/collant le texte dans un courriel
- Soit en téléchargeant le bulletin sur le site du Parc et en le renvoyant en document word joint avec votre photographie

1) Nom : .....

2) Prénom : .....

3) Age\* : .....

4) Catégorie socioprofessionnelle\* :

- agriculteur exploitant
- artisan, commerçant, chef d'entreprise,
- cadre, profession intellectuelle supérieure (Cadres d'entreprise, de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques)
- profession intermédiaire (techniciens, agents de maîtrise, professions intermédiaires de la santé, de l'enseignement)
- employé (de l'entreprise, de la fonction publique ou de commerce)
- ouvrier (qualifié ou non)
- retraité
- personne sans activité professionnelle (chômeur n'ayant jamais travaillé, scolaires, étudiants)

4 bis) Elus :

- je suis élu au sein de l'une des 51 communes du Parc
- je suis maire
- je suis adjoint
- je suis conseiller

5 ter) Employés des communes :

- je suis employé communal au sein d'une commune ou d'une communauté de commune du Parc
- Nom de la commune : .....

- 5) Adresse électronique\* (de type ....@.....) :  
.....
- 6) Téléphone\* : .....
- 7) Adresse postale\* :  
.....
- 8) Code postal\* :  
.....
- 9) Commune\* :  
.....

10) J'envoie une photo pour les thématiques suivantes :

- **Thème 1** : « Le paysage que je souhaiterais conserver »

Je participe :            OUI            NON  
Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur cette  
thématique ? .....

.....  
.....  
Nom du fichier de ma photo : .....

- **Thème 2** : « Le paysage que je souhaiterais voir disparaître »

Je participe :            OUI            NON  
Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur cette  
thématique ? .....

.....  
.....  
Nom du fichier de ma photo : .....

- **Thème 3** : « Le paysage dont l'évolution m'inquiète »

Je participe :            OUI            NON  
Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur cette  
thématique ? .....



.....  
.....  
Nom du fichier de ma photo : .....

- **Thème 4** : « Le paysage qui me fait honte »

Je participe :             OUI             NON  
Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur cette  
thématique ? .....

.....  
.....  
Nom du fichier de ma photo : .....

- **Thème 5** : « Le paysage que je préfère »

Je participe :             OUI             NON  
Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur cette  
thématique ? .....

.....  
.....  
Nom du fichier de ma photo : .....

- **Thème 6** : « Le paysage qui est la vitrine de mon territoire »

Je participe :             OUI             NON  
Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur cette  
thématique ? .....

.....  
.....  
Nom du fichier de ma photo : .....

11) Nom de la commune du Parc où la photo a été prise :

Thème 1 : .....

Thème 2 : .....

Thème 3 : .....

Thème 4 : .....

Thème 5 : .....

Thème 6 : .....

12) Précision indispensable sur le lieu de prise de vue (lieu dit, numéro de route, rue, parcelle du cadastre, coordonnées GPS...), afin que puissions reconduire votre photo dans le temps :

Thématique 1 :

.....  
.....

Thématique 2 :

.....  
.....

Thématique 3 :

.....  
.....

Thématique 4 :

.....  
.....

Thématique 5 :

.....  
.....

Thématique 6 :

.....  
.....

13) Titre de la photo (8 mots au maximum) :

Thématique 1 :

.....  
.....

Thématique 2 :

.....  
.....

Thématique 3 :

.....  
.....

Thématique 4 :

.....  
.....

Thématique 5 :

.....  
.....

Thématique 6 :

.....  
.....

14) Pourquoi avez-vous choisi cette photo par rapport à la thématique (1 à 3 phrases) :

Thématique 1 :

.....  
.....  
.....  
.....

Thématique 2 :

.....  
.....  
.....  
.....

Thématique 3 :

.....  
.....  
.....  
.....

Thématique 4 :

.....  
.....  
.....  
.....

Thématique 5 :

.....  
.....  
.....  
.....

Thématique 6 :

.....  
.....  
.....  
.....

15) Merci d'indiquer ici si vous souhaitez soumettre vos photo mais refusez de gagner un prix (voir article 7.2. du règlement) :

oui, je souhaite participer mais ne désire pas gagner de prix

**Attention : Toute photographie envoyée sans ce bulletin de participation complet ne pourra pas participer au concours.**

\*Ces informations, confidentielles, ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas utilisées en dehors du concours photos.